

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Délibération n° 2023-29

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement (CAUE)

Etaient présents : 26

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusés ou absents : 3

Mesdames et Monsieur Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Véronique CHARBOIS expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est une association. Cette dernière a pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Son équipe est constituée de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, service de documentation).

Il est un organisme de conseil, d'information, de sensibilisation et de formation aux domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage, de tout ce qui touche au cadre bâti et pourra apporter une aide précieuse dans l'élaboration du cahier des charges, relatif notamment à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de s'acquitter de cette cotisation à hauteur de 600 euros pour l'année 2023, et ce durant toute la durée du partenariat au vu des appels à cotisations que la ville recevra annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), d'adhérer Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dès cette année 2023 et ce durant toute la durée du partenariat au vu des appels à cotisations que la ville recevra annuellement, comme énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **11 AVR. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Aubin AMARDEIL

Antoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2023**